



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

CCAS DE DOMONT

Nombre d'Administrateurs
en exercice : 9
Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mil vingt-trois, le 16 octobre à 19 heures
le Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 10 octobre, s'est réuni
au Centre Communal d'Action Sociale, 18 rue de la Mairie,
sous la Présidence de Marie-France MOSOLO, Vice-Présidente du CCAS

ETAIENT PRESENTS :

Mme Marie-France MOSOLO, Mme Rolande RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude BOISMARTEL, Mme Laurence LUBET, Mme
Véronique DELMASURE,
M. Frédéric HOUSSAIS

ABSENTS EXCUSES :

Mme Marie DABIN (pouvoir à Mme Marie-France MOSOLO), Mme Chantal MEJASSON
M. Frédéric BOURDIN,

Nomination d'un suppléant au représentant du CCAS de DOMONT à l'UDCCAS

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil Municipal DEL-2020-038 en date du 26 mai 2020 portant élection de Monsieur Frédéric BOURDIN en
qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2020-047 du 18 juin 2020 fixant le nombre d'administrateurs du Conseil
d'Administration au CCAS de DOMONT

VU la délibération n° DEL-2020-048 du 18 juin 2020 fixant les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du
CCAS de DOMONT,

VU la délibération du C.C.A.S. n° DEL-2020-007 du 1^{er} juillet 2020 qui élit Madame Marie-France MOSOLO aux fonctions de
Vice-Présidente du CCAS de DOMONT

CONSIDERANT que le CCAS de DOMONT est adhérent à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale
du Val d'Oise,

CONSIDERANT qu'il est demandé aux Conseils d'Administration des CCAS de procéder à l'élection d'un représentant du CCAS
pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Union Départementale des CCAS du Val d'Oise,

CONSIDERANT la demande de la Présidente de l'UDCCAS Madame BOISSEAU lors de l'assemblée générale du 12 juin 2023
d'optimiser la présence des collectivités adhérentes aux diverses réunions de travail, en désignant un suppléant au représentant
titulaire

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration, A L'unanimité

Article 1 : NOMME Madame Rolande RODRIGUEZ suppléante de Madame Marie-France MOSOLO représentante du CCAS de
DOMONT à l'UDCCAS 95,

Article 2 : DONNE pouvoir à Madame Rolande RODRIGUEZ pour voter en son nom et participer aux activités de l'UDCCAS 95,

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa :

- Télétransmission au contrôle de légalité le : 17.10.23
- Publication le : 19.10.23

Signé – par délégation
La Vice-Présidente



POUR EXTRAIT CONFORME

Marie-France MOSOLO,
Vice-Présidente du CCAS

DOMONT
- 95 -



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Domont (47 rue de la Mairie 95330 Domont) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.